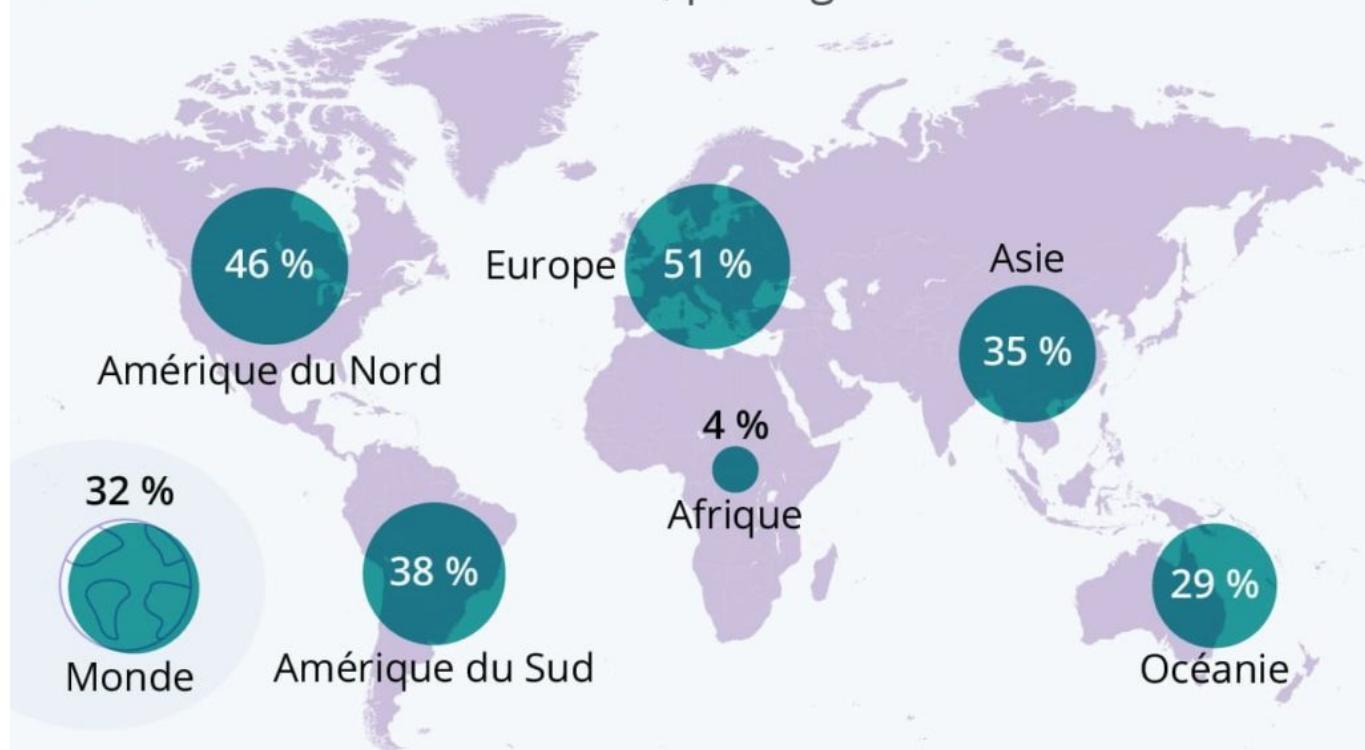


Ecrit par le 18 décembre 2025

Covid-19 : un accès inégal aux vaccins dans le monde

Un accès inégal aux vaccins dans le monde

Part de la population mondiale entièrement vaccinée contre le Covid-19, par région



En date du 23 septembre 2021.

Source : Our World in Data



statista

Ecrit par le 18 décembre 2025

Alors que les Nations unies ont mis en place en 2020 le dispositif COVAX pour garantir une répartition équitable des [vaccins contre le Covid-19](#) dans le monde, en pratique, les choses restent bien différentes. Dans la plupart des pays riches, le taux de vaccination complète dépasse désormais les 50 %, alors que seulement 1 % de la population était vaccinée dans les pays à faible revenu. Comme le montre notre graphique, la plus forte proportion de la population entièrement vaccinée se trouve en Europe, avec une moyenne régionale de 51 %. L'Amérique du Nord suit de près avec 46 %. L'Afrique est le continent où il reste le plus de chemin à parcourir : seulement 4 % de la population y est complètement vaccinée.

Selon un [rapport](#) d'Amnesty International publié cette semaine, les [sociétés pharmaceutiques](#) qui produisent les vaccins ont leur part de responsabilité dans ces inégalités, ayant privilégié les livraisons à destination des pays les plus riches. Les auteurs de l'étude soulignent que les [principaux laboratoires](#) fournisseurs n'ont pas encore respecté leurs promesses et leurs engagements de distribution équitable des vaccins à toutes les populations. « Pour le moment, [Pfizer](#)/BioNTech et Moderna n'ont fourni qu'un petit pourcentage de leur production actuelle au dispositif COVAX. La plupart des doses actuellement promises ne seront livrées qu'en 2022. »

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

(Vidéo) Antivax : la Région condamne le blocage du 'Vaccinobus' à Carpentras

Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vient de condamner le blocage du [Vaccinobus](#) à Carpentras. Ce dernier dénonce le comportement « violent » des antivax.

Ce Vaccinobus devait se rendre aujourd'hui au Lycée Fabre de Carpentras pour réaliser une opération de vaccination auprès des lycéens et équipes encadrantes volontaires, dans le cadre de la campagne lancée conjointement le 13 septembre dernier avec l'ARS et la Croix-Blanche. « Une manifestation 'antivax' a été organisée à l'entrée de l'établissement scolaire et a empêché l'entrée du vaccinobus avec un slogan 'Bloquons partout ces vaccinodromes ambulants qui viennent traquer les ados jusque dans les collèges et lycées' », explique-t-il.

Suite à cela, le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants (ndlr : [une vidéo du blocage du bus](#) est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux). Toutefois, les infirmières, le médecin et le personnel de la Croix Blanche en charge de la vaccination ont tout de même pu rentrer dans l'établissement pour réaliser la vaccination de 22 lycéens alors que 70 étaient inscrits initialement.

Poursuites pénales et poursuite de la vaccination

Ecrit par le 18 décembre 2025

« Ces violences sont inacceptables et insupportables, et la condamnation de notre collectivité est totale », poursuit le président de la région Sud malade du Covid depuis 3 semaines désormais qui assure que « si je n'avais pas été vacciné, j'aurais été un candidat idéal pour les services de réanimation ! »

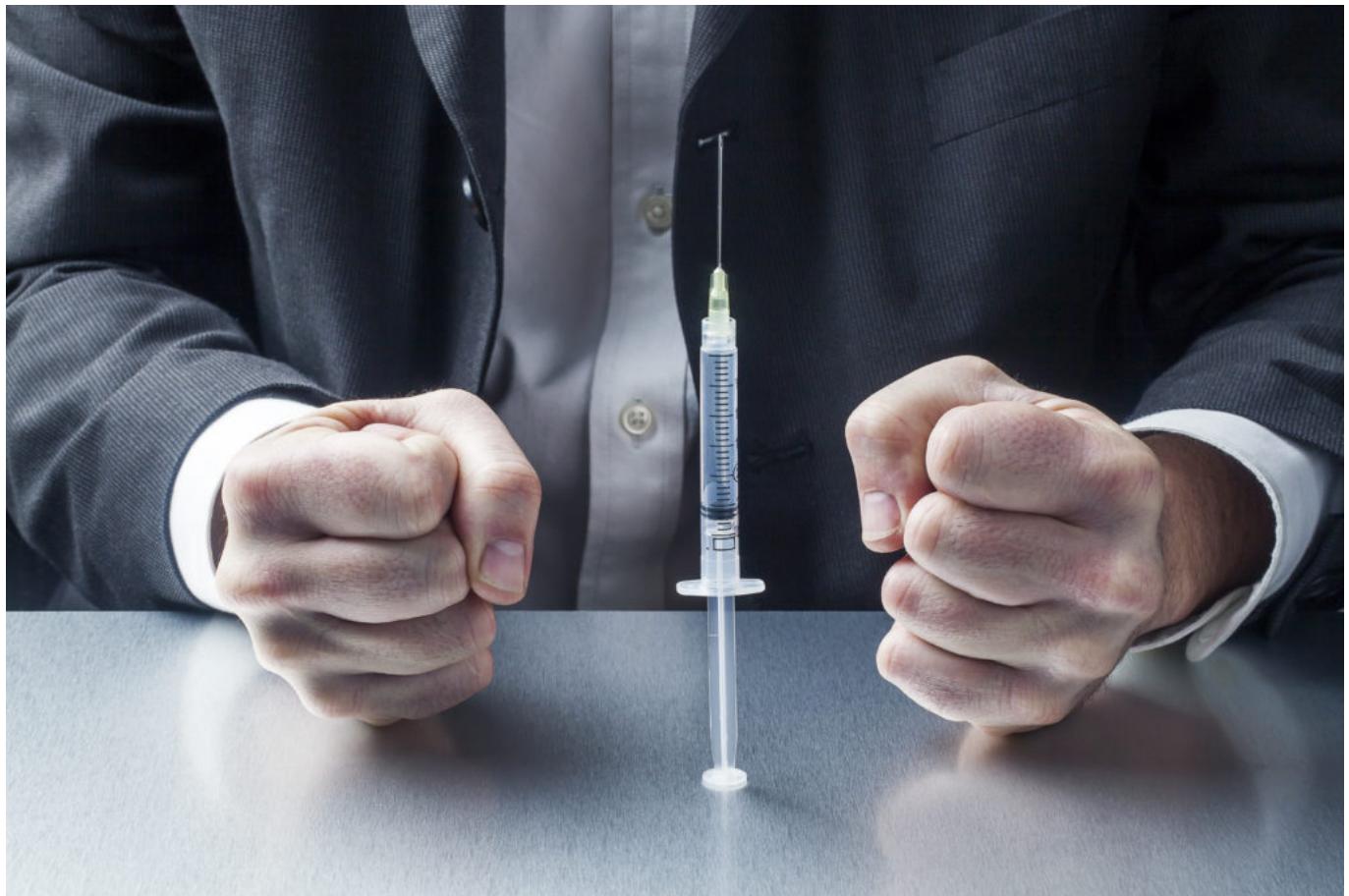
« Les opérations du vaccinobus se poursuivront sur l'ensemble du territoire régional dès demain et seront accompagnées de notre brigade mobile de sécurité pour les encadrer, prévient Renaud Muselier. Depuis le 13 septembre, 150 lycéens ont pu être vaccinés grâce à cette opération, sur la stricte base du volontariat, sans forcer personne. Notre collectivité continuera de proposer à tous, quel que soit l'âge et quel que soit le territoire, la vaccination pour lutter contre l'épidémie. » Et le président de la Région de préciser que « si La Croix Blanche ou la FNTV choisissent de poursuivre en justice les auteurs de ces violences, la Région sera évidemment à leurs côtés ».

L.G.

Une vidéo du blocage du bus est d'ailleurs publiée sur les réseaux sociaux. Le Vaccinobus a dû quitter les lieux, sous la pression des manifestants.

Obligation vaccinale : quelles conséquences sur le contrat de travail ?

Ecrit par le 18 décembre 2025



Depuis le 15 septembre 2021, l'obligation vaccinale est véritablement entrée en vigueur pour les personnels concernés. Ceux-ci doivent désormais avoir reçu au minimum une dose de vaccin et disposent d'un délai d'un mois pour achever leur parcours vaccinal, soit jusqu'au 15 octobre 2021. Quelles en sont les conséquences sur le contrat de travail et la vie de l'entreprise? Pour aider les entreprises à s'y retrouver, [SVP*](#), service d'information et d'aide à la décision des entreprises, propose de répondre à leurs interrogations.

Comment gérer la situation d'un salarié qui refuserait de se faire vacciner ?

Les salariés concernés par l'obligation vaccinale ne pourront plus exercer leur activité professionnelle. En ce qui concerne le salarié soumis à l'obligation vaccinale, la loi n'a pas prévu d'entretien spécifique avec le salarié ni de recherche d'une solution temporaire, il prévoit uniquement que l'employeur l'informe sans délai des conséquences qu'emporte cette interdiction d'exercer un emploi (c'est-à-dire la suspension de son contrat de travail) ainsi que des moyens de régulariser sa situation.

Pour autant, rien ne s'oppose à ce que l'employeur organise un entretien afin d'instaurer un dialogue avec le salarié. Ainsi l'employeur peut rechercher des solutions d'aménagement de poste notamment par la mise en place du télétravail si les fonctions le permettent, ou un reclassement temporaire sur un poste non soumis à l'obligation vaccinale.

Ecrit par le 18 décembre 2025

Les salariés peuvent également en accord avec leur employeur prendre des jours de congés payés ou des jours de repos conventionnels. A défaut de solution, le contrat reste suspendu sans maintien de rémunération jusqu'à la production des justificatifs.

Lorsqu'un salarié d'une entreprise prestataire non soumise à l'obligation vaccinale intervient dans un établissement de santé, ce dernier doit-il être vacciné ?

La loi a précisé que l'obligation vaccinale ne s'applique pas aux personnes chargées de l'exécution d'une tâche ponctuelle au sein des locaux dans lesquels le salarié doit être vacciné pour travailler.

La tâche ponctuelle est définie par le Ministère du Travail comme une intervention très brève et non récurrente qui n'est pas liée à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Ainsi les travailleurs qui effectuent ces tâches ne sont pas intégrés dans le collectif de travail et n'exercent pas leur activité en lien avec le public.

Par exemple, il peut s'agir de l'intervention d'une entreprise de livraison ou d'une réparation urgente. A l'inverse, ne seraient pas des tâches ponctuelles, l'intervention des services de nettoyage du fait de leur caractère récurrent.

Un salarié dont le contrat de travail est suspendu du fait du non-respect de l'obligation vaccinale peut-il travailler pour un autre employeur pendant cette période ?

Lorsque le contrat de travail d'un salarié est suspendu, le salarié reste tenu de respecter une obligation de loyauté envers son employeur ; il ne peut pas exercer une activité concurrente à celle de son employeur pendant cette période.

En effet, la jurisprudence a déjà jugé à plusieurs reprises que le salarié en arrêt maladie dont le contrat de travail est suspendu ne doit pas exercer d'activité concurrente à celle de son employeur. S'il s'engage dans une entreprise concurrente et si l'employeur parvient à prouver qu'il subit un préjudice, le salarié serait alors en situation de faute et l'employeur pourrait engager une procédure de licenciement disciplinaire.

Ainsi, un salarié dont le contrat de travail serait suspendu pour ne pas avoir respecté son obligation vaccinale pourrait a priori s'engager au service d'un autre employeur pour lequel l'activité ne requiert pas cette obligation vaccinale à la condition que l'exercice de cette activité ne porte pas préjudice à son employeur initial.

Attention néanmoins, si le contrat de travail du salarié comporte une clause d'exclusivité valable, alors ce dernier ne peut en aucun cas s'engager au service d'un autre employeur.

Que doit mettre en place un employeur chargé de contrôler la détention du passe sanitaire ?

La loi précise désormais que l'employeur, qui est responsable d'un lieu, établissement ou service dans lequel la présentation du passe sanitaire est obligatoire, est en charge du contrôle de ce dernier.

Pour ce faire, il doit tenir un registre indiquant les personnes et services qu'il a désigné pour effectuer ce contrôle en précisant « la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes et services ».

La question se pose de savoir si l'employeur peut imposer à n'importe quel salarié d'être habilité et d'effectuer le contrôle du passe sanitaire et dans quelle mesure un salarié peut refuser. En effet, le fait de demander à un salarié de contrôler le passe sanitaire ou le respect de l'obligation vaccinale peut constituer une modification des fonctions de ce dernier.

Ecrit par le 18 décembre 2025

En cas de contentieux, il appartiendra aux juges de déterminer selon les différents cas d'espèce, si un salarié s'est vu imposer une modification de son contrat de travail ou non.

L'employeur devant mettre en place des mesures de contrôle du passe sanitaire ou de l'obligation vaccinale doit-il consulter le CSE ?

La loi prévoit, dans les entreprises d'au moins 50 salariés, que l'employeur devra informer sans délai et par tout moyen le CSE des mesures de contrôle résultant de la mise en œuvre de l'obligation de présentation du passe sanitaire et de l'obligation vaccinale.

Ces mesures pourront avoir un impact sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et devront donc dans ce cas faire l'objet d'une consultation du CSE. La loi prévoit que par exception aux règles habituelles, l'avis du CSE pourra intervenir après que l'employeur a mis en œuvre les mesures en question et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la communication par l'employeur des informations sur lesdites mesures. Le document « questions-réponses » du gouvernement reprend ces obligations et propose un exemple avec schéma sur l'application pratique des délais.

**Crée en 1935, [SVP](#) est une entreprise proposant un service d'informations et d'aide à la décision pour les managers, élus des structures privées ou publiques. Ce service (par téléphone et internet) permet de répondre aux besoins des professionnels et ainsi obtenir des informations fiables et ce, dans l'immédiateté (85% des réponses sont fournies immédiatement). Avec plus de 200 experts, SVP sait répondre à toutes les questions de ressources humaines, fiscalité, réglementation technique, relations contractuelles, etc. Les Experts SVP des professionnels formés, issus de formation supérieure et salariés de l'entreprise.*

Où en est le Covid en Vaucluse ?

Ecrit par le 18 décembre 2025



Après une forte hausse du taux d'incidence du Covid-19 en Vaucluse (484 pour 100 000 habitants en semaine 32), le département enregistre une décrue tout aussi spectaculaire pour atteindre désormais un niveau de 166 pour 100 000 habitants en semaine 36 (du mardi 7 au mardi 14 septembre). Un taux quasi comparable à ceux observés en fin d'année 2020, mais encore au-dessus de ceux de la fin du printemps.

Pertuis et la Cove en première ligne

A ce jour, les territoires de Pertuis (235 de taux d'incidence) et de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) avec un taux de 205 sont les plus impactés du département (détail dans la carte ci-dessous). Suivent ensuite, les Sorgues du Comtat (194), le Grand Avignon (165) ainsi que Vaison-Ventoux (159). A l'inverse, les Pays des Sorgues et monts de Vaucluse (94) et l'Enclave des papes-Pays de Grignan (107) sont les zones les plus préservées.

Omniprésence du variant Delta

Actuellement, parmi les Vauclusiens contaminés, 97% le sont par le variant Delta. Dans le même temps, selon l'ARS (Agence régionale de santé) 117 personnes sont hospitalisées en Vaucluse dont 14 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge d'un peu plus de 55 ans et aucun patient n'est vacciné), 70 en hospitalisation conventionnelle et 33 en soins de suite et réadaptation. Pour rappel, Le pic du nombre

Ecrit par le 18 décembre 2025

de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées. Par ailleurs, on dénombre 1 137 décès depuis le début de la pandémie (951 en hôpital dont 8 la semaine dernière) et 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

« Aujourd'hui, aucun patient vauclusien présent en réanimation n'était vacciné. »

79,5% des Vauclusiens totalement vaccinés

Côté campagne de vaccination, 409 213 personnes âgées de 12 ans et + ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 84,8% de la population (85,8% au niveau national). Ils sont aussi 383 686 personnes âgées de 12 ans et plus à afficher avec un 'schéma vaccinal complet' dans le département soit 79,5% de la population (80,9% au niveau national). Pour poursuivre cette campagne, outre les centres de vaccination habituel, il a été décidé de maintenir ouvert (sur des horaires resserrés de 14 à 19h) le centre de vaccination éphémère situé dans la galerie marchande de Carrefour Courtine à Avignon. Objectif : 300 vaccinations par jour y compris sans rendez-vous. Le centre de vaccination éphémère au sein de l'université d'Avignon à destination des étudiants ainsi que de tous les établissements d'enseignement supérieur du département reste aussi accessible jusqu'au 30 septembre. Le vaccinobus de la Région Sud effectuera également des opérations de vaccination dans une dizaine de lycées et collèges à Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon, Pertuis, Vedène et Apt. Par ailleurs, un dispositif expérimental destiné à améliorer la couverture vaccinale des personnes âgées de 80 ans et plus résidant dans 14 communes du département a vu le jour. Il s'appuie notamment sur les pharmacies, les centres de vaccination de proximité et les IDE (Infirmière diplômée d'Etat) à domicile.

« L'application du Pass sanitaire sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. »

Fin de la gratuité des tests PCR et application du Pass sanitaire

Les tests PCR deviendront payants à la mi-octobre, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été encore communiquée.

Dans le département, la préfecture de Vaucluse rappelle que « le Pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures et s'applique au public, dès la 1ère personne accueillie, fréquentant les lieux et événements déjà concernés auxquels sont désormais ajoutés d'autres lieux / événements et/ou activités (voir liste ci-dessous) présentant un risque de diffusion épidémique élevé, notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes. »

Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. Le Pass s'applique aussi aux touristes étrangers.

En Vaucluse, 5 centres commerciaux de plus de 20 000m² sont aussi concernés : Auchan Le Pontet, Ikea

Ecrit par le 18 décembre 2025

Vedène, Cap Sud et Mistral 7 à Avignon et Leclerc Carpentras.

Les mesures de soutien à l'économie 84

Depuis le début de cette crise sanitaire 23 334 entreprises vauclusiennes ont bénéficié du Fonds de solidarité. Ce fonds créé par l'Etat et les régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, a permis de verser 372,07M€ d'aides directes aux entreprises concernées en complément d'autres mesures ou d'autres aides qu'elles peuvent avoir par ailleurs. En Vaucluse, le dispositif a surtout bénéficié au secteur de l'hébergement et restauration (141,7M€), à celui du commerce (65,4M€) ainsi qu'à celui des arts, spectacles et activités récréatives (31,1M€). Dans ce cadre, ce sont surtout les entreprises de 1 ou 2 salariés (107,3M€) qui en ont profité devant celles de 3 à 5 salariés (46,5M€), 10 salariés ou plus (36,8M€), 0 salarié (36,4M€), 6 à 9 salariés (22,9M€) et les établissements non-employeur (5,1M€).

Dans le même temps, le report des échéances fiscales se monte à 10,17M€ et les aides supplémentaires aux artisans et commerçants à 11,11M€.

Enfin, le montant des PGE (Prêt garanti par l'Etat) accordé en Vaucluse s'élève à 1,05 milliards d'euros. Ainsi, au total depuis le début de la pandémie, le département a bénéficié de 1,44 milliards d'euros d'aides dont 363,7M€ pour le commerce, 230,9M€ pour l'hébergement/restauration et 106,3M€ pour la construction.

L'AIST 84 sensibilise les futurs salariés à la santé au travail

Ecrit par le 18 décembre 2025



Il n'est plus à démontrer que la bonne santé des salariés et leur motivation à venir travailler sont des atouts majeurs pour la performance des entreprises. Avec Préven'jeunes, l'[AIST 84](#) (Service de prévention et de santé au travail), sensibilise autour de la prévention et santé, le plus tôt possible sur le parcours des futurs salariés.

Lancé en 2016, ce programme de sensibilisation aux risques professionnels a fait du chemin. Il prend un coup de frais en cette rentrée scolaire 2021 et revient avec son équipe de spécialistes en prévention. Ergonomes, toxicologues, psychologues du travail et conseillers en prévention, informent et sensibilisent sur le terrain, les jeunes, au sein même de leurs structures de formation. S'articulant autour de combinaisons de modules de sensibilisation aux risques professionnels, le programme Préven'Jeunes s'adapte à l'ensemble des filières professionnelles : métiers de l'esthétique, mécanique automobile, management, commerce, ressources humaines....

Ces interventions s'inscrivent totalement dans le cursus scolaire et/ou d'apprentissage et sont comprises dans l'offre de service de l'AIST 84 à ses adhérents. Téléchargez la brochure de présentation en [cliquant ici](#).

L.M.

Ecrit par le 18 décembre 2025

La Région va financer des appareils de contrôle du Passe sanitaire



Sous réserve d'une approbation du texte de loi par le Conseil constitutionnel, la présentation d'un passe sanitaire à jour est sur le point de devenir la norme pour pouvoir accéder à la vie en société qui nous a tant manqué depuis 18 mois.

En conséquence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) va s'engager aux côtés de tous les professionnels des secteurs touchés par ces restrictions pour leur permettre de se préparer à ces bouleversements, à commencer par nos restaurants, cafés, lieux de culture, espaces de loisirs...

« Parmi les grands enjeux, la question de la vérification du passe sanitaire à l'entrée de ces espaces est extrêmement importante, explique la Région. Pour beaucoup, la mise à disposition de personnels spécifiquement dédiés à cette tâche est impossible, dans un contexte déjà très tendu en termes de main-d'oeuvre. »

Pour palier cette difficulté et éviter les fermetures, la Région offrira dès la rentrée un cofinancement pour toute acquisition d'appareils de vérification du passe sanitaire à l'entrée des établissements.

« Il en va du maintien de notre vie sociale, complète Renaud Muselier, président de la Région et

Ecrit par le 18 décembre 2025

président délégué des régions de France. La quatrième vague est là, le passe sanitaire est là : soit on choisit de tout refermer et de renoncer à la vie, soit on s'adapte et on oublie le stop and go ! Après avoir longuement échangé avec les professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme, représentés par l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), nous avons considéré que le maintien de l'activité devait être la priorité. Ces appareils de vérification vont y contribuer, et les semaines à venir seront décisives. »

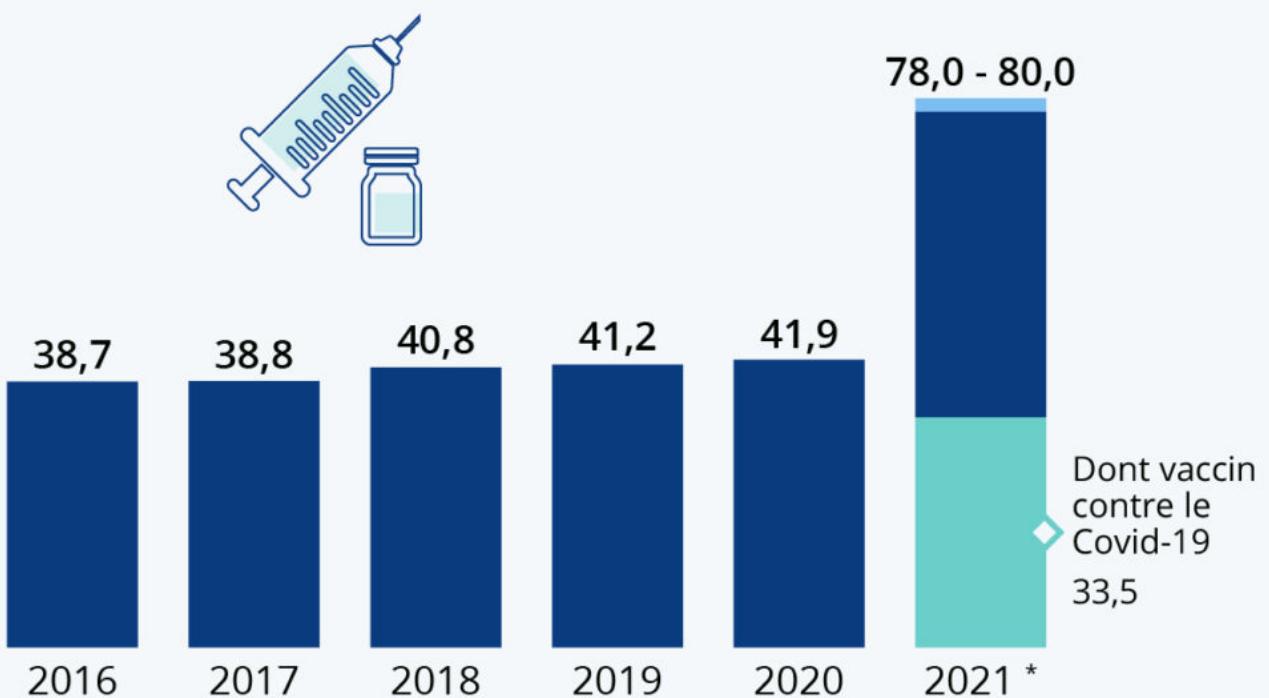
« Beaucoup de restaurateurs veulent déjà acquérir ces machines avant le 9 août, et l'aide de la Région est la bienvenue, se félicite pour sa part Bernard Marty, président de l'UMIH de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous voulons avant tout pouvoir garder nos établissements ouverts, et toute initiative qui pourra nous y aider est bonne à prendre. Certains de ces appareils sont également capables d'organiser la désinfection des mains, des objets, et la purification de l'air - on va s'organiser et tout faire pour rester ouverts ! »

Pfizer dopé par le vaccin contre le Covid-19

Ecrit par le 18 décembre 2025

Le vaccin contre le Covid-19 booste les recettes de Pfizer

Revenus annuels de Pfizer, en milliards de dollars US



* publication officielle des comptes du 2ème trimestre le 28 juillet 2021

Source : Pfizer



Grâce à des commandes portant sur 2,1 milliards de doses de vaccins anti-Covid-19, [Pfizer](#) prévoit d'en vendre pour 33,5 milliards de dollars cette année, contre 26 milliards de dollars attendu en mai. Le BNT162b2, comme le médicament est officiellement appelé, a représenté 41 % des revenus de Pfizer pour ce dernier trimestre, éclipsant ainsi tout autre médicament du vaste portefeuille du géant pharmaceutique.

Ecrit par le 18 décembre 2025

Forte de ses ventes en hausse, l'entreprise a logiquement relevé ses prévisions de chiffre d'affaires et de bénéfices annuels. Il anticipe désormais pour l'ensemble de 2021 un chiffre d'affaires compris dans une fourchette entre 78 milliards et 80 milliards de dollars, contre 70,5 milliards à 72,5 milliards de dollars en mai.

Et ces ventes pourraient encore croître, car [Pfizer/BioNTech](#) préconise une troisième dose de son [vaccin](#) pour le rendre plus efficace, au moment où le très contagieux variant Delta provoque des flambées épidémiques en Asie et en Afrique et fait remonter le nombre de cas en Europe et aux Etats-Unis.

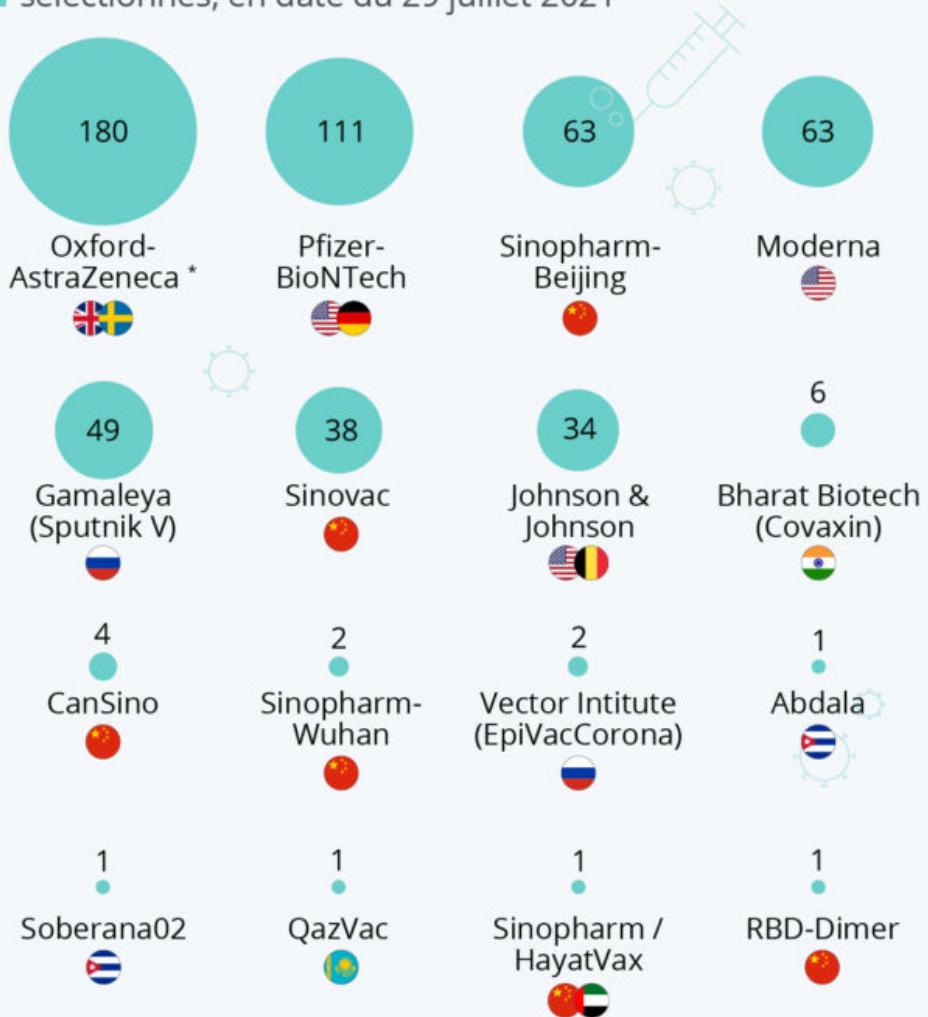
De Claire Jenik pour [Statista](#)

Les vaccins les plus utilisés dans le monde

Ecrit par le 18 décembre 2025

Covid-19 : les vaccins les plus utilisés

Nombre de pays utilisant les vaccins contre le Covid-19 sélectionnés, en date du 29 juillet 2021



* Le vaccin d'Oxford-AstraZeneca est commercialisé sous le nom de Covishield en Inde. Seuls les pays déclarant les doses administrées sont représentés. D'autres pays ont possiblement des vaccins approuvés mais ne les ont pas encore administrés.

Sources : Our World in Data via The New York Times




Ecrit par le 18 décembre 2025

À ce jour, plus de 4 milliard de doses de [vaccins anti-Covid-19](#) ont été administrées dans le monde, soit environ 52 doses pour 100 personnes, mais l'[avancement des campagnes](#) reste très variable selon les pays et les régions du monde. On compte désormais 16 vaccins en service dans le monde. La grande majorité sont à double dose, excepté le vaccin Johnson & Johnson, qui est administré à dose unique. Ce vaccin est actuellement utilisé aux États-Unis, Brésil, Afrique du Sud, et dans de nombreux pays européens.

Comme le montre notre graphique, basé sur les données d'Our World in Data rapportées dans le [New York Times](#), c'est le vaccin d'[Oxford-AstraZeneca](#) qui est actuellement le plus utilisé dans le monde. Le 29 juillet, 180 pays répartis sur les cinq continents administraient ce vaccin malgré un début de parcours plutôt chaotique. Le vaccin avait effectivement temporairement été suspendu [en France et dans plusieurs autres pays](#) en raison d'effets secondaires suspectés. L'Agence nationale de sécurité du médicament avait confirmé l'existence d'un risque « rare » de thrombose atypique associé à ce vaccin, tout en soulignant que sa [balance bénéfice/risque restait « favorable »](#).

Parmi les autres vaccins contre le Covid-19 les plus utilisés, on retrouve en deuxième position celui de [Pfizer-BioNTech](#) (111 pays), puis le vaccin chinois Sinopharm (Beijing/Wuhan) désormais administré dans 63 pays au total. L'Américain Moderna, qui tout comme [le vaccin BNT162b2](#) de Pfizer/BioNTech est basé sur la technologie innovante des ARN messagers (ARNm) est également utilisé dans 63 pays à ce jour. Le vaccin Spoutnik V (Russie) est actuellement administré dans 49 pays.

Quatre vaccins anti-Covid ont à ce jour reçu le feu vert de l'Agence européenne du médicament (EMA) pour être administrés aux habitants des pays européens dont la France : BioNTech/Pfizer, validé en décembre 2020 (et aussi le plus utilisé en France), ont suivi le vaccin de Moderna (Spikevax), d'AstraZeneca (Vaxzevria) et celui de Johnson&Johnson (Janssen).

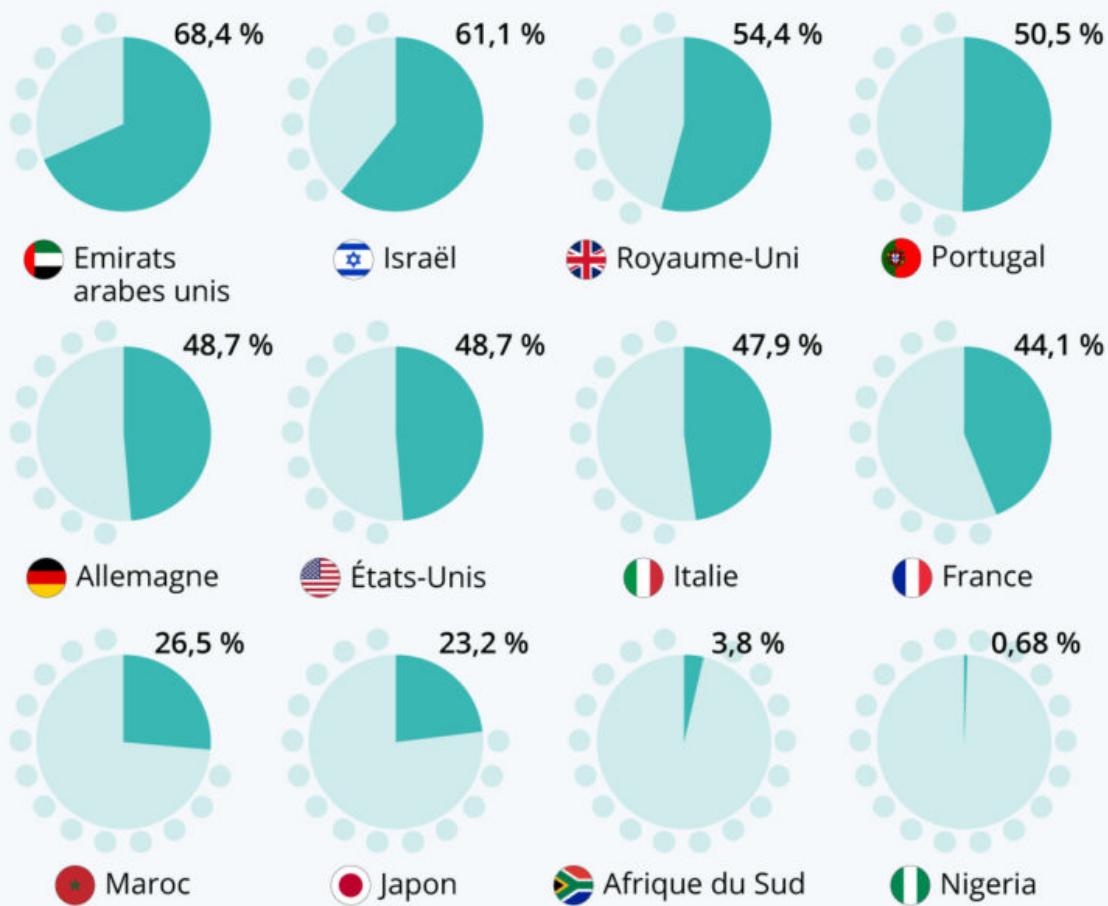
De Claire Jenik pour [Statista](#)

Quelle part de la population est entièrement vaccinée ?

La course vers la vaccination complète



Part de la population entièrement vaccinée contre le Covid-19 dans une sélection de pays *



* en date du 26 juillet 2021 ou dernières données disponibles.

Entièrement vacciné : ayant reçu la totalité des doses prévues dans les protocoles de vaccination.

Source : Our World in Data



Écrit par le 18 décembre 2025

Plus de 3,8 milliards de doses de vaccins contre le coronavirus ont été administrées dans le monde à ce jour. Une donnée qui a elle seule montre l'ampleur de la campagne de vaccination, du moins dans les pays développés. Toutefois, seules un peu plus d'1 % des personnes vivant dans des pays à faible revenu, ont reçu au moins une dose à ce jour.

En se basant sur les données des autorités sanitaires compilées par [Our World in Data](#), notre graphique donne un aperçu de la course à la vaccination contre le [Covid-19](#) dans le monde. Il indique la part de la population complètement vaccinée dans une sélection de pays, c'est à dire les personnes ayant reçu l'intégralité des doses prévues dans les protocoles de vaccination (deux dans la majorité des cas).

Avec plus de 80 % de ses citoyens complètement vaccinés, Malte figure en tête de ces statistiques. On retrouve ensuite, entre autres, les Émirats arabes unis (68,4 %) et Israël (61 %), alors que le Royaume-Uni a passé le cap des 50 % de [vaccination complète](#). En France, 44 % de la population était entièrement vaccinée le 26 juillet. Après plusieurs jours de débats intenses entre députés et sénateurs, le Parlement a adopté définitivement cette nuit le texte de loi consacré à l'extension du pass sanitaire et la vaccination obligatoire des soignants. Ce premier sera bien étendu aux restaurants, bars, cafés (même en terrasse), aux hôpitaux et maisons de retraites sauf urgences, aux trains, avions et cars de longue distance.

A l'autre bout de l'échelle, on retrouve des pays tels que le Nigeria - pays le plus peuplé d'Afrique- où moins d'1 % de la population est entièrement vaccinée.

De Claire Jenik pour [Statista](#)